

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 5 septembre 2023**

DEL-2023-32

Le mardi cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf août deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Gérard FABRE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Véronique THOLLET, M. Jean-François THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombres de suffrages exprimés : 10

Objet : DARTY- Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de remboursement de l'enseigne DARTY.

DARTY- Montant du chèque de remboursement: Quatre cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (449,99 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque de remboursement de l'enseigne DARTY pour un montant de quatre cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (449,99 €).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 5 septembre 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

